

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 29 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 février à dix-huit heures trente, le comité syndical, dûment convoqué le 23 février en application de l'article L2121-17 du CGCT, s'est réuni dans l'auditorium du collège de Saint-Pierre en Faucigny, sous la présidence de Monsieur Bruno Forel, président.

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance (59) :

Délégués présents (31) : Viale P., Bouchet J., Burnet G., Vinet P., Pignal-Jacquard M., Perrillat-Amédé A., Paget JM., Vannson C., Bouvard C., Mogenet JC., Zobel JP., Jancart D., Bouvet S., Valli S., Mermin JP., Watt Chevallier A., Bufflier D., Rannard N., Cottet S., Déage P., Javogues S., Forel B., Meynet-Cordonnier M., Gonzalez Rodriguez B., Desbiolles L., Bégot P., Burgniard R., Laperrouzaz M., Meynet F., Carrier A., Spinelli R..

Délégués ayant donné pouvoir (3) : Villard H. donne pouvoir à Javogues S., Roger A. donne pouvoir à Forel B., Arnould R., donne pouvoir à Déage P..

Délégués titulaires excusés (30) : Ollier B., Coutagne F., Martel M., Cartéron D., Mattel JL., Revenaz S., Morand G., Stropiano M., Hénon C., Caul-Futy F., Dussaix J., Pernat MP., Clémentin R., Van Cortenbosch R., Fournier C., Monet P., Bach M., Boex C., Lombard T., Lamure R., Mayoraz R., Valentin A., Cheneval JP., Scherrer F., Bron M., Bosson JF., Bosland JP., Derame L., Journe JP., Soulat JL..

Délégués présents sans voix délibérative (0) :/

Bufflier D. est désigné secrétaire de séance.

D2024-01-03 - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Groupement d'Intérêt Public (GIP) RGD SAVOIE MONT BLANC - Désignation d'un représentant

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment le chapitre unique du titre I du 7^{ème} livre de la cinquième partie relative aux dispositions du syndicat mixte ;

Vu la loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ;

Vu la délibération D2023-05-01 du comité syndical du 7 décembre 2023 portant adhésion du SM3A au GIP RGD SAVOIE MONT BLANC ;

Considérant que le groupement d'intérêt public RGD SAVOIE MONT BLANC a pour objet la gestion et la valorisation de données géolocalisées et de données publiques au service des collectivités et organismes assurant une mission de service public des départements de Savoie et de Haute-Savoie.

Dans ce cadre, il a pour missions de :

- Mutualiser la production et l'actualisation des référentiels de données.
- Gérer le Réseau d'informations et de services (RIS 73-74) pour collecter et partager les référentiels et les données thématiques des partenaires.
- Administrer une infrastructure de données au service de ses membres et utilisateurs pour héberger et diffuser les données via des services de consultation ou d'exploitation dans le respect de la directive INSPIRE.
- Assurer l'expertise en gestion de base de données, le support technique, et la formation des utilisateurs.
- Animer le réseau de géomaticiens des départements de Savoie et de Haute-Savoie
- Exercer le rôle d'autorité publique locale compétente ou de coordonnateur technique pour la production, l'actualisation, et la diffusion du Plan de corps de rue simplifié (PCRS) et du Référentiel topographique à très grande échelle (RTGE).
- La RGD peut en outre exercer toute autre mission complémentaire se rattachant à son objet social, après accord du conseil d'administration.

Considérant que l'adhésion du SM3A au GIP RGD SAVOIE MONT BLANC présente un intérêt pour le bon fonctionnement de son système d'information géographique sur des aspects tels que :

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le 07/03/2024

ID : 074-257401943-20240229-D2024_01_03-DE



Syndicat Mixte d'Aménagement
de l'Arve et de ses Affluents



République Française

Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville

Année 2024
Feuillet n°
2024/.....

- L'alimentation en données de références (cadastre, zonages réglementaires, photographies aériennes, réseaux, etc.)
- Les bénéfices liés aux avancées accomplies par de grands projets structurants (Orthophotographie, PCRS, etc.)
- L'appui technique en matière de système de gestion de bases de données
- Le conseil en géomatique

Considérant que dans le cadre de son adhésion, il est demandé au SM3A de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant ;

Considérant les candidatures de...

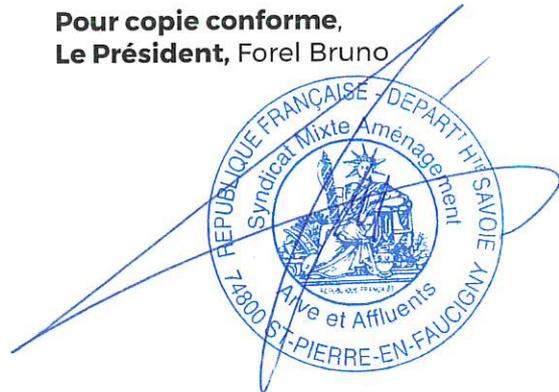
Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Désigne Monsieur FOREL Bruno, comme représentant titulaire au groupement d'intérêt public « RGD SAV OIE MONT BLANC », et Monsieur BUFFLIER Daniel comme représentant suppléant.

Article 2 : Autorise le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance,
Bufflier Daniel

Pour copie conforme,
Le Président, Forel Bruno



Acte certifié exécutoire par le Président du SM3A compte tenu de :

- Sa réception en sous-préfecture le :
- Sa publication le :

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.